



Conseil d'administration

## **BUDGET POUR L'EXERCICE 2010**

CT/CA-044/2009FR

Adopté par le conseil d'administration le 28 octobre 2009

### SOMMAIRE

#### I. INTRODUCTION

A - INTRODUCTION GÉNÉRALE

B - RECETTES

C - DÉPENSES

D - ACTIVITÉS

#### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

#### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

#### ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

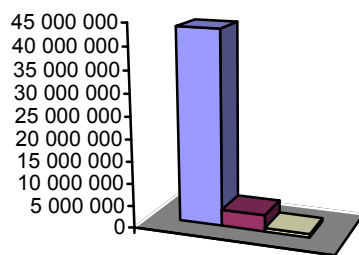
### A. Introduction générale

Le budget pour l'exercice 2010 comprend:

- les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue, en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- les dépenses du Centre, structurées par titres. De nouveaux chapitres et postes budgétaires ont été créés, dans un souci de transparence et de contrôle accru.
- la répartition des dépenses du Centre par activités. Cette nouvelle partie permettra de faire le lien entre le programme de travail 2010 présenté au conseil d'administration, les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre, et la structure budgétaire conventionnelle.

### B. Recettes

1. Les recettes estimées s'élèvent à 48 114 952 EUR. Ce montant, en augmentation de 8,9 % par rapport à l'avant-projet de budget (APB) 2010, se répartit comme suit:



■ Agences et organismes	<b>43 623 952</b>
■ Institutions européennes	<b>3 691 000</b>
■ Autres recettes	<b>800 000</b>

Les montants sont exprimés en euros.

### 2. Barème des prix

Le barème des prix pour 2010 reste inchangé par rapport aux années 2008 et 2009 (pas d'indexation de 1,8 %). Toutefois, les prix actuels ne pourront être conservés qu'à la condition expresse que les recettes de 2010 se maintiennent au niveau escompté. Dans le cas contraire, le Centre se réserve la possibilité de proposer une révision de ses prix dans le courant de l'année.

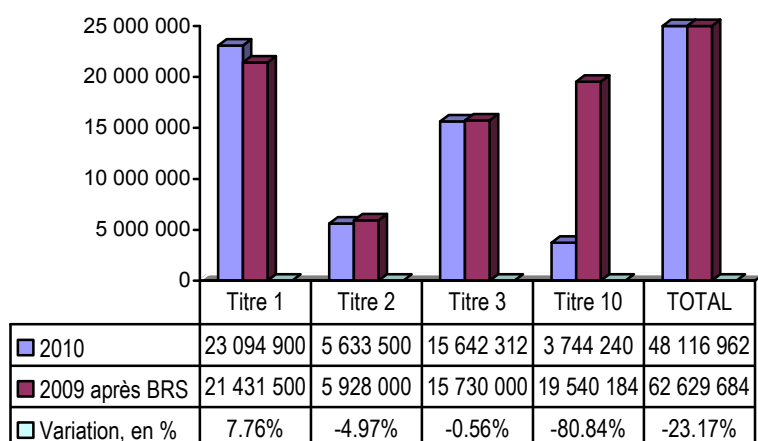
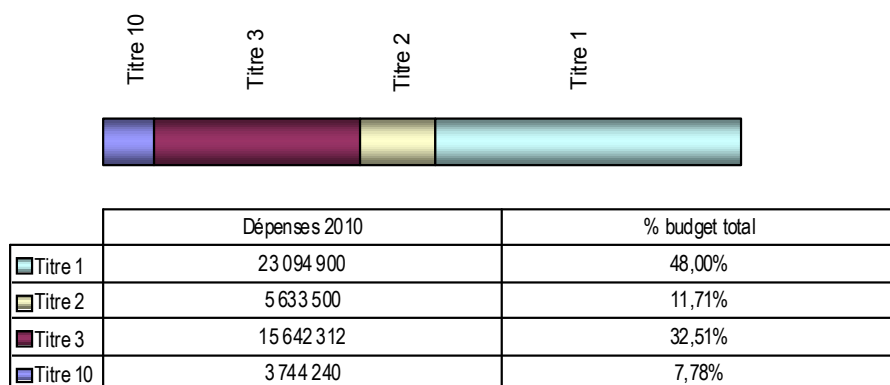
En conséquence, le barème des prix pour 2010 s'établit comme suit:

Produits	Documents standards	Documents programmés	Documents urgents
Traduction (prix par page)	85,00 EUR	63,75 EUR	106,25 EUR
Modification (prix par page)	127,50 EUR	95,63 EUR	159,38 EUR
Révision (prix par page)	42,50 EUR	31,88 EUR	53,13 EUR
Marques, dessins et modèles (prix par page)	48,00 EUR		
Autres services (standardisation, terminologie, etc.)	794 EUR par homme/jour		
Liste de termes	4,85 EUR par terme		

### C. Dépenses

La composition par titres de la partie «Dépenses» du budget ainsi que l'évolution du budget par rapport au BRS de l'année 2009 se présentent comme suit:

Les montants sont exprimés en euros.



**Pour le titre 1, Personnel**, le tableau des effectifs a été réduit de 233 à 225 postes. En effet, pour mieux s'adapter à un environnement réglementaire qui devient plus compliqué chaque année, et en accord avec la priorité stratégique n°3 du Centre «Renforcement des capacités avec de nouvelles connaissances et compétences», le Centre a procédé en 2009 à un screening des postes disponibles.

Cet exercice a permis de réexaminer la classification de certains postes par rapport aux compétences requises et de supprimer huit postes dans les grades de base AST, en conséquence l'impact budgétaire sur la ligne 1100, salaires de base, est limité. De plus, les crédits du poste 1120, «perfectionnement professionnel du personnel» ont été augmentés pour donner au Centre les moyens d'atteindre en 2010 cet objectif stratégique.

D'autre part, le poste 1310 a été créé pour mieux contrôler les frais de mission liés aux formations, et a été doté d'une partie des crédits du poste 1300, «frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires».

**Pour le titre 2, Immeubles, matériels et dépenses diverses de fonctionnement**, le chapitre 26, Gouvernance, a été créé pour accroître la transparence et le suivi budgétaires. Sa dotation provient d'une partie des crédits auparavant disponibles sur les postes 2500, 2550 et 2391.

Pour le poste 2120, «Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et systèmes informatiques» les crédits restant après transfert du projet interinstitutionnel IATE vers le poste 3100, ont été augmentés pour atteindre les objectifs du programme de travail concernant le «Corporate Portal» et la transformation du site internet de Centre. Ces objectifs découlent directement de la priorité stratégique n°1 du Centre : "Commercialiser et promouvoir notre service, et satisfaire nos clients".

**Pour le titre 3, Dépenses opérationnelles**, le même souci de transparence nous a conduits à transférer les crédits liés au projet interinstitutionnel IATE, soit 730 000 EUR, du chapitre 21, Informatique, sur le chapitre 31, Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle.

#### D. Activités du Centre

- **Activité 1: TRADUCTION**

L'activité principale du Centre réside dans des services linguistiques, qui consistent essentiellement en la traduction, la modification, la mise en page et la révision de documents, de marques communautaires et de dessins ou modèles, conformément aux critères de qualité et délais de livraison convenus (priorité n° 1 de la stratégie du Centre).

Cette activité emploie 62,6 % des ressources humaines du Centre et consomme 73,2 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2010 du Centre.

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages et en tenant compte des 23 langues officielles, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (EEA)	4 706
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 941
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	7 059
Agence européenne des médicaments (EMA)	38 235
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 424
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM)	28 565
OHMI Marques	495 000
Office communautaire des variétés végétales (CPVO)	1 529
Office européen de police	18 393

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	4 118
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	1 765
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	6 471
Agence européenne pour la reconstruction (EAR)	0
Banque européenne d'investissement	0
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	10 118
Eurojust	41
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	4 388
Agence européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	15 294
Agence ferroviaire européenne (ERA)	10 000
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	2 353
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	6 118
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	4 118
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	14 353
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	706
Collège européen de police	1 200
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 235
Autorité de surveillance du GNSS européen (GSA)	353
Agence européenne de défense (EDA)	176
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	37 944
Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)	588
Fusion à des fins énergétiques (F4E)	2 353
Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)	6
Réseau transeuropéen de transport Agence exécutive (TEN-TEA)	1 145
Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT)	0
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERC)	0
Agence exécutive pour la recherche (REA)	0
Entreprise commune "Clean Sky" (CSJU)	0
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	0
Commission européenne – DG Emploi	28 235
Parlement européen	0
Conseil de l'Union européenne	824
Cour des comptes européenne	1 176
Comité des régions de l'Union européenne	0
Comité économique et social européen	0
Cour de justice des Communautés européennes	0
Banque centrale européenne	588
Médiateur européen	4 353
<b>Total pages</b>	<b>763 870</b>

Le nombre total de pages prévu pour l'exercice 2010 est de 763 870 pages, ce qui représente une légère augmentation de 2,6 % par rapport aux dernières prévisions contenues dans le budget rectificatif pour l'exercice 2009.

	2010	2009 (BRS)	%
Nombre total de pages prévues	763 870	744 722	+ 2,6 %
Total des versements effectués au titre de travaux de traduction, terminologie et liste de termes	46 613 952	45 472 300	+ 2,5 %

- Activité 2 : SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le Centre opérant en tant qu'organisme communautaire autonome, il doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, la passation des marchés, une comptabilité précise et fiable, l'infrastructure et la logistique, et en particulier l'assistance requise aux activités principales de fonctionnement.

L'activité de soutien administratif et technique du Centre emploie 26,8 % des ressources humaines du Centre et consomme 18,1 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2010 du Centre.

- Activité 3 : ACTIONS DE PROMOTION

Cette activité a pour objet d'apporter un soutien au Centre et à son processus de traduction, essentiellement via une communication avec les clients et autres parties prenantes du Centre. Elle est également corrélée avec la deuxième mission du Centre – participer à la coopération interinstitutionnelle en contribuant à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire.

Cette activité emploie 2,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 3,5 % de son budget total, soit l'intégralité du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2010 du Centre.

- Activité 4 : MANAGEMENT ET SUPERVISION

Le management du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité totale.

Cette activité emploie 7,7 % des ressources humaines et consomme 5,2 % du budget total du Centre, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2010 du Centre.

V. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice 2010 (EUR)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EUR)	Exécution 2008 (EUR)
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	43 623 952	44 111 000	43 812 431
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p. m.	p. m.	—
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 691 000	1 964 300	1 686 648
4	AUTRES RECETTES	800 000	800 000	1 727 197
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	p. m.	26 735 838	12 805 080
6	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p. m.	- 10 981 454	p. m.
	<b>TOTAL</b>	<b>48 114 952</b>	<b>62 629 684</b>	<b>60 031 356</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	23 094 900	21 431 500	16 086 253
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 633 500	5 928 000	3 671 056
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	15 642 312	15 730 000	13 538 209
10	PROVISIONS	3 744 240	19 540 184	—
	<b>TOTAL</b>	<b>48 114 952</b>	<b>62 629 684</b>	<b>33 295 518</b>

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>			
10	VERSEMENTS DES AGENCES. OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 0 0</b>	<b><i>Versements des agences, offices, institutions et organes</i></b>			
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (EEA)	400 000	400 000	858 801
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	250 000	300 000	311 788
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	600 000	550 000	714 979
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 250 000	2 691 900	2 863 378
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	631 012	720 800	662 862
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM)	2 428 000	4 400 000	1 807 300
1 0 0 6	OHMI Marques	23 760 000	23 107 500	25 044 231
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (CPVO)	130 000	130 000	119 018
1 0 0 8	Office européen de police	1 563 400	1 880 500	2 255 399
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	350 000	750 000	319 935
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	33 362 412	34 930 700	34 957 692
<b>1 0 1</b>				
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	150 000	250 000	785 089
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	550 000	850 000	645 934
1 0 1 3	Agence européenne pour la reconstruction (EAR)	0	p.m.	6 128
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement	p.m.	19 400	3 241



### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
10	
<b>100</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	
1001	
1002	
1003	
1004	
1005	
1006	
1007	
1008	
1009	
<b>101</b>	
1010	
1012	
1013	
1014	

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	860 000	630 000	664 337
1 0 1 6	Eurojust	3 500	3 500	3 925
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	373 000	320 000	287 359
1 0 1 8	Agence européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	1 300 000	800 000	1 261 138
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (ERA)	850 000	995 000	275 652
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	4 086 500	3 867 900	3 932 802
<b>1 0 2</b>				
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	200 000	197 100	317 879
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	520 000	261 300	328 066
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	350 000	190 000	386 020
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	1 220 000	1 200 000	806 679
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	60 000	60 000	24 770
1 0 2 5	Collège européen de police	102 000	50 000	72 930
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	105 000	160 000	4 463
1 0 2 7	Autorité de surveillance du GNSS européen (GSA)	30 000	8 000	7 140
1 0 2 8	Agence européenne de défense (EDA)	15 000	9 000	8 533
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 225 240	2 934 500	2 902 737
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	5 827 240	5 069 900	4 859 217
<b>1 0 3</b>				
1 0 3 0	Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)	50 000	60 000	51 585

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

<b>Titre Chapitre Article Poste</b>	<b>Commentaires</b>
1015	
1016	
1017	
1018	
1019	
<b>102</b>	
1020	
1021	
1022	
1023	
1024	
1025	
1026	
1027	
1028	
1029	
<b>103</b>	

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
1 0 3 1	Fusion à des fins énergétiques (F4E)	200 000	100 000	10 370
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)	500	500	765
1 0 3 3	Réseau transeuropéen de transport Agence exécutive (TEN-T EA)	97 300	6 300	p.m.
1 0 3 4	Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT)	p.m.	66 800	p.m.
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERC)	p.m.	6 200	
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	p.m.	2 700	
1 0 3 7	Entreprise commune "Clean Sky" (CSJU)	p.m.	p.m.	
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	p.m.	p.m.	
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	347 800	242 500	62 720
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>	<b>43 623 952</b>	<b>44 111 000</b>	<b>43 812 431</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>43 623 952</b>	<b>44 111 000</b>	<b>43 812 431</b>
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
<b>2 0 0</b>	<b>Subvention de la Commission</b>			
2 0 0 0	Subvention de la Commission		p.m.	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
	<b>Total du titre 2</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
<b>3 0 0</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>			
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi	2 400 000	799 000	268 402

III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2	
20	
200	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3000	

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	701 000	603 000	499 822
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	164 956
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	70 000	65 600	67 231
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	100 000	120 000	159 074
3 0 0 6	Comité des Régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	13 782
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	19 331
3 0 0 8	Cour de justice des Communautés européennes	p.m.	3 700	45 760
3 0 0 9	Contribution aux programmes communautaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	3 271 000	1 591 300	1 238 357
<b>3 0 1</b>				
3 0 1 0	Banque centrale européenne	50 000	35 000	27 576
3 0 1 1	Médiateur européen	370 000	338 000	420 714
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	420 000	373 000	448 291
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>3 691 000</b>	<b>1 964 300</b>	<b>1 686 648</b>
	<b>Total du titre 3</b>	<b>3 691 000</b>	<b>1 964 300</b>	<b>1 686 648</b>
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>			
4 0	AUTRES RECETTES			
<b>4 0 0</b>	<b>Intérêts bancaires</b>			
4 0 0 0	Intérêts bancaires	800 000	800 000	1 580 984
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	800 000	800 000	1 580 984

III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3 0 0 1	
3 0 0 2	
3 0 0 3	
3 0 0 4	
3 0 0 5	
3 0 0 6	
3 0 0 7	
3 0 0 8	
3 0 0 9	Recette provenant de la participation du Centre aux programmes communautaires.
<b>3 0 1</b>	
3 0 1 0	
3 0 1 1	
<b>4</b>	
4 0	
<b>4 0 0</b>	Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre recevra sur ses comptes en banque.
4 0 0 0	

### III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
<b>4 0 1</b>	<b>Remboursements divers</b>			
4 0 1 0	Remboursements divers		p.m.	146 213
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	146 213
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>1 727 197</b>
	<b>Total du titre 4</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>1 727 197</b>
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>			
5 0	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
<b>5 0 0</b>	<b>Excédent de l'exercice précédent</b>			
5 0 0 0	Excédent de l'exercice précédent		26 735 838	12 805 080
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	26 735 838	12 805 080
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>26 735 838</b>	<b>12 805 080</b>
	<b>Total du titre 5</b>	<b>p.m.</b>	<b>26 735 838</b>	<b>12 805 080</b>
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS</b>			
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS			
<b>6 0 0</b>	<b>Remboursements aux clients</b>			
6 0 0 0	Remboursements aux clients		-10 981 454	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	0	-10 981 454	—
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 0</b>	<b>0</b>	<b>-10 981 454</b>	<b>—</b>
	<b>Total du titre 6</b>	<b>0</b>	<b>-10 981 454</b>	<b>p.m.</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 114 952</b>	<b>62 629 684</b>	<b>60 031 356</b>



III. ÉTAT DES RECETTES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>4 0 1</b>	Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	
<b>5</b>	
5 0	
<b>5 0 0</b>	
5 0 0 0	Excédent de l'exercice précédent. Article 16 du règlement financier du Centre du 22/12/2003.
<b>6</b>	
6 0	
<b>6 0 0</b>	
6 0 0 0	Remboursement du solde du résultat de l'exercice précédent.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>			
11	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>			
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>			
1100	Traitements de base	15 180 000	14 397 000	10 910 101
1101	Allocations familiales	1 750 000	1 370 000	933 503
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 270 000	2 149 000	1 742 454
1103	Indemnité de secrétariat	38 000	44 000	38 418
	<i>Total de l'article 110</i>	19 238 000	17 960 000	13 624 476
<b>111</b>	<b>Agents auxiliaires et agents locaux</b>			
1110	Agents auxiliaires	p.m.	p.m.	2 006
1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1112	Agents locaux	p.m.	p.m.	p.m.
1113	Stagiaires	32 000	2 000	p.m.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
11	
<b>110</b>	
1100	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. Tableau des effectifs 2010: 225 postes.
1101	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62, 67 et 68 ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. Crédits prévus dans budget initial 2009 : 1 570 000 EUR.
1102	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1 de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale.
<b>111</b>	
1110	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires) ainsi que la quote-part patronale au régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.
1111	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit sera exclusivement utilisé lorsque le service commun «Interprétation-conférences» (SCIC) ne pourra fournir les ressources demandées par le Centre, notamment à l'occasion des réunions de son conseil d'administration.
1112	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1113	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires, en développant par exemple les relations avec les universités. Crédit pour 8 stagiaires pendant 4 mois.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
1115	Agents contractuels	961 500	985 000	708 585
	<i>Total de l'article 111</i>	993 500	987 000	710 591
<b>112</b>	<b><i>Perfectionnement professionnel du personnel</i></b>			
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	320 000	259 000	158 266
	<i>Total de l'article 112</i>	320 000	259 000	158 266
<b>113</b>	<b><i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i></b>			
1130	Couverture de risques de maladie	520 000	491 000	389 198
1131	Couverture de risques d'accident et de maladie professionnelle	133 000	125 000	80 812
1132	Couverture du risque de chômage	165 000	151 400	104 499
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.
1134	Contribution au régime de pensions communautaire	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 113</i>	818 000	767 400	574 510
<b>114</b>	<b><i>Allocations et indemnités diverses</i></b>			
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 000	2 000	p.m.

## IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1115	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3bis et son titre IV.
<b>112</b>	
1120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24bis. L'augmentation des crédits de ce poste est due au recrutement important de nouveaux agents fin 2009/début 2010, ainsi qu'à l'accomplissement de la priorité stratégique n°3 du Centre : "Renforcement des capacités par de nouvelles connaissances et compétences".
<b>113</b>	
1130	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4 % du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.
1131	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base). Un supplément de 2 % est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1132	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes et notamment son article 28bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 0,81 % sur les traitements de base.
1133	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pensions dans leur pays d'origine.
1134	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaire.
<b>114</b>	
1140	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 10 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	326 000	222 000	166 298
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 114</i>	328 000	224 000	166 298
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>			
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>			
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	p.m.
1175	Intérimaires	320 000	293 000	144 804
	<i>Total de l'article 117</i>	320 000	293 000	144 804
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</b>			
1180	Frais divers de recrutement du personnel	65 000	80 000	66 000
1181	Frais de voyage	17 500	17 000	4 050

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1141	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Base de calcul : 225 postes + 25 AC (et leurs familles).
1143	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>115</b>	
1150	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures prestées par les fonctionnaires et agents des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>117</b>	
1171	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétariat de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétariat. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de déplacement ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>118</b>	
1180	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	180 000	165 100	86 748
1183	Frais de déménagement	39 000	32 000	12 159
1184	Indemnités journalières temporaires	276 000	161 000	111 445
	<i>Total de l'article 118</i>	577 500	455 100	280 402
<b>119</b>	<b><i>Coefficients correcteurs et adaptation des rémunérations</i></b>			
1190	Coefficients correcteurs	900	13 000	15 267
	<i>Total de l'article 119</i>	900	13 000	15 267
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>22 595 900</b>	<b>20 958 500</b>	<b>15 674 614</b>
13	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS</b>			
<b>130</b>	<b><i>Missions et déplacements</i></b>			
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	90 000	130 000	120 000
1310	Frais de mission liés aux formations	60 000	-	-
	<i>Total de l'article 130</i>	150 000	130 000	120 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>150 000</b>	<b>130 000</b>	<b>120 000</b>



#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1182	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation). Les crédits initiaux prévus pour 2009 étaient de 290 000 euros, revus à la baisse dans le BRS2009 car non utilisés. Cependant le montant 2010 est calculé pour couvrir tous les besoins des nouveaux agents recrutés fin 2009 et 2010.
<b>119</b>	
1190	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires ainsi qu'aux heures supplémentaires.
13	
<b>130</b>	
1300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du service, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes. En 2010, les crédits des frais de mission occasionnés par des formations à l'extérieur de Luxembourg font l'objet d'un poste séparé, 1310.
1310	Nouveau poste créé en 2010 pour mieux suivre le coût réel des formations.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO MÉDICAL</b>			
<b>140</b>	<i>Infrastructure à caractère socio médical</i>			
1400	Restaurants et cantines	42 000	40 000	40 409
	<i>Total de l'article 140</i>	42 000	40 000	40 409
<b>141</b>	<b>Service médical</b>			
1410	Service médical	26 000	29 000	21 264
	<i>Total de l'article 141</i>	26 000	29 000	21 264
<b>142</b>	<b>Autres interventions</b>			
1420	Autres interventions	145 000	139 000	109 125
1421	Relations sociales	26 000	26 000	20 507
	<i>Total de l'article 142</i>	171 000	165 000	129 632
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>239 000</b>	<b>234 000</b>	<b>191 305</b>
15	<b>MOBILITÉ</b>			
<b>152</b>	<i>Mobilité</i>			
1520	Mobilité de personnel	p.m.	p.m.	p.m.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
16	<b>SERVICE SOCIAL</b>			
<b>160</b>	<i>Service social</i>			
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	p.m.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
14	
<b>140</b>	
1400	Ce crédit couvre les frais de fonctionnement courants des restaurants et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc.
<b>141</b>	
1410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>142</b>	
1420	Participation au comité des activités sociales.
1421	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
15	
<b>152</b>	
1520	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans les services nationaux ou internationaux.
1521	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans les services nationaux ou internationaux.
16	
<b>160</b>	
1600	Ce crédit est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>162</b>	<b>Autres interventions</b>			
1620	Autres interventions	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>			
1630	Centre de la petite enfance	99 000	98 000	99 000
	<i>Total de l'article 163</i>	99 000	98 000	99 000
<b>164</b>	<b>Aide complémentaire aux handicapés</b>			
1640	Aide complémentaire aux handicapés	4 000	4 000	p.m.
	<i>Total de l'article 164</i>	4 000	4 000	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>103 000</b>	<b>102 000</b>	<b>99 000</b>
<b>17</b>	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>			
<b>170</b>	<b>Réceptions et représentation</b>			
1700	Frais de réceptions et de représentation	7 000	7 000	1 334
	<i>Total de l'article 170</i>	7 000	7 000	1 334
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>1 334</b>
<b>19</b>	<b>PENSIONS</b>			
<b>190</b>	<b>Pensions</b>			
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>23 094 900</b>	<b>21 431 500</b>	<b>16 086 253</b>
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>162</b>	
1620	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
<b>163</b>	
1630	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission.
<b>164</b>	
1640	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
17	
<b>170</b>	
1700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation, ainsi que les coûts de diverses réceptions.
19	
<b>190</b>	
1900	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
<b>2</b>	

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>200</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 340 000	1 361 000	963 697
	<i>Total de l'article 200</i>	1 340 000	1 361 000	963 697
<b>201</b>	<b>Assurances</b>			
2010	Assurances	8 000	18 000	8 394
	<i>Total de l'article 201</i>	8 000	18 000	8 394
<b>202</b>	<b>Eau, gaz, électricité et chauffage</b>			
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	3 000	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 202</i>	3 000	p.m.	p.m.
<b>203</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>			
2030	Nettoyage et entretien	120 000	125 000	104 182
	<i>Total de l'article 203</i>	120 000	125 000	104 182
<b>204</b>	<b>Aménagement des locaux</b>			
2040	Aménagement des locaux	20 000	10 000	105 710
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	10 000	105 710
<b>205</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>			
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	56 000	70 000	93 054
	<i>Total de l'article 205</i>	56 000	70 000	93 054
<b>206</b>	<b>Acquisition de biens immobiliers</b>			
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
20	
<b>200</b>	
2000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
<b>201</b>	
2010	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>202</b>	
2020	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
<b>203</b>	
2030	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, systèmes de chauffage de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>204</b>	
2040	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>205</b>	
2050	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
<b>206</b>	
2060	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>208</b>	<b>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles</b>			
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	6 000	5 000	1 533
	<i>Total de l'article 208</i>	6 000	5 000	1 533
<b>209</b>	<b>Autres dépenses</b>			
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>1 553 000</b>	<b>1 589 000</b>	<b>1 276 571</b>
21	<b>INFORMATIQUE</b>			
<b>210</b>	<b>Informatique</b>			
2100	Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	1 620 000	1 900 000	1 026 242
	<i>Total de l'article 210</i>	1 620 000	1 900 000	1 026 242
<b>212</b>				
2120	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 340 000	1 400 000	650 301
	<i>Total de l'article 212</i>	1 340 000	1 400 000	650 301
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 960 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>1 676 543</b>
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>220</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>			
2200	Premier équipement	20 000	20 000	9 849
2201	Renouvellement	p.m.	p.m.	p.m.



#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>208</b>	
2080	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers ( 1 semaine de consultance, tarif contrat cadre).
<b>209</b>	
2090	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz, électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
21	
<b>210</b>	
2100	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location d'équipements informatiques, le développement de logiciels, les frais de maintenance de matériels et progiciels/logiciels et consommables divers informatiques, etc. En 2010, transfert des dépenses liées au projet de coopération interinstitutionnelle IATE vers le poste 3100 d'un montant de 290 000 EUR.
<b>212</b>	
2120	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). En 2010, transfert des dépenses liées au projet de coopération interinstitutionnelle IATE vers le poste 3100 d'un montant de 440 000 EUR. L'augmentation des crédits de ce poste en 2010 est liée au besoin en développement informatique pour l'accomplissement de la priorité stratégique N°1 du Centre : "Commercialiser et promouvoir notre service, et satisfaire nos clients".
22	
<b>220</b>	
2200	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (comme photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2201	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
2202	Location	5 000	5 000	p.m.
2203	Entretien, utilisation et réparation	3 000	3 000	213
2204	Matériel bureautique	7 000	6 000	5 369
	<i>Total de l'article 220</i>	35 000	34 000	15 430
<b>221</b>	<b>Mobilier</b>			
2210	Premier équipement	10 000	36 000	65 204
2211	Renouvellement	30 000	p.m.	p.m.
2212	Entretien, utilisation et réparation	2 000	1 500	p.m.
	<i>Total de l'article 221</i>	42 000	37 500	65 204
<b>223</b>	<b>Matériel de transport</b>			
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	p.m.
2232	Location de matériel de transport	24 000	22 000	19 437
2233	Entretien, exploitation et réparation du matériel de transport	6 000	5 000	1 951
	<i>Total de l'article 223</i>	30 000	27 000	21 389
<b>225</b>	<b>Dépenses de documentation et de bibliothèque</b>			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	16 000	16 000	8 355
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	p.m.
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	12 000	10 000	8 257
2253	Dictionnaires pour traducteurs	12 000	9 000	8 473
2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 225</i>	40 000	35 000	25 084
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>147 000</b>	<b>133 500</b>	<b>127 106</b>
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>			

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2202	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2203	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2204	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus liés à la bureautique.
<b>221</b>	
2210	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier. Transfert d'une partie des crédits sur le poste 2211.
2211	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier suite à l'audit sur l'ergonomie.
2212	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
<b>223</b>	
2230	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatif à l'utilisation des transports en commun.
<b>225</b>	
2250	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2251	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2252	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2253	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2254	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
23	

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
<b>230</b>	<b>Papeterie et fournitures de bureau</b>			
2300	Papeterie et fournitures de bureau	47 000	47 000	36 829
	<i>Total de l'article 230</i>	47 000	47 000	36 829
<b>232</b>	<b>Charges financières</b>			
2320	Frais bancaires	5 000	5 000	3 242
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 232</i>	5 000	5 000	3 242
<b>233</b>	<b>Frais de contentieux</b>			
2330	Frais de contentieux	10 000	8 000	p.m.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	8 000	p.m.
<b>234</b>	<b>Dommmages et intérêts</b>			
2340	Dommmages et intérêts	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>			
2350	Assurances diverses	12 500	13 000	13 620
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	2 500	1 302
2353	Déménagement de services	20 000	40 000	10 000
2359	Autres dépenses	7 500	7 000	1 869
	<i>Total de l'article 235</i>	42 500	62 500	26 791
<b>239</b>	<b>Prestations entre institutions</b>			
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	20 000	20 000	p.m.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>230</b>	
2300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
<b>232</b>	
2320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2321	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
<b>233</b>	
2330	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
<b>234</b>	
2340	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>235</b>	
2350	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur du bâtiment.
2359	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>239</b>	
2390	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
2391	Travaux d'interprétation	10 000	60 000	43 952
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	143 000	135 000	101 387
2393	Publications	60 000	60 000	40 759
2394	Diffusion	27 000	27 000	4 721
	<i>Total de l'article 239</i>	260 000	302 000	190 819
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>364 500</b>	<b>424 500</b>	<b>257 680</b>
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
<b>240</b>	<b>Affranchissement</b>			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	44 000	37 000	42 000
	<i>Total de l'article 240</i>	44 000	37 000	42 000
<b>241</b>	<b>Télécommunications</b>			
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	295 000	280 000	225 052
	<i>Total de l'article 241</i>	295 000	280 000	225 052
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>339 000</b>	<b>317 000</b>	<b>267 052</b>
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS</b>			
<b>250</b>	<b>Frais de réunions et de convocations</b>			
2500	Réunions et convocations en général	20 000	30 000	23 308
	<i>Total de l'article 250</i>	20 000	30 000	23 308
<b>255</b>	<b>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</b>			

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2391	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétariat qui lui seront facturées, en particulier par les institutions des Communautés. A partir de 2010, les frais couvrant les travaux d'interprétation des réunions du conseil d'administration sont transférées sur le poste 2650, et les crédits prévus sur le poste 2391 couvrent en particulier les frais d'interprétation dans le cadre de la conférence organisée par le Centre en octobre 2010.
2392	Article 12 du règlement (CE) no 2965/94 portant création du Centre. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre.
2393	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre et d'autres actions de communication et de promotion.
2394	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité "Diffusion", et notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, prospectus, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais d'information et d'assistance du public et des clients.
24	
<b>240</b>	
2400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
<b>241</b>	
2410	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications.
25	
<b>250</b>	
2500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche et autres formalités des experts et autres visiteurs, des comités interinstitutionnel invités à participer à des réunions, à des commissions, groupes de travail et séminaires. Il couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante. A partir de 2010, les frais couvrant les frais de voyage des membres du conseil d'administration sont transférées sur le poste 2600, et les crédits prévus sur le poste 2500 couvrent en particulier les frais d'experts invités dans le cadre de la conférence organisée par le Centre en octobre 2010.
<b>255</b>	

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	25 000	39 000	12 628
	<i>Total de l'article 255</i>	25 000	39 000	12 628
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>45 000</b>	<b>69 000</b>	<b>35 936</b>
<b>26</b>	<b>GOVERNANCE DU CENTRE</b>			
260	Frais de réunions et de convocations			
<b>2600</b>	<b>Réunions du conseil d'administration</b>	<b>25 000</b>		
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	30 000		
2650	Travaux d'interprétation	75 000	-	-
	<i>Total de l'article 260</i>	130 000		
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>130 000</b>		
27	<b>INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>			
<b>270</b>	<b>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</b>			
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	95 000	95 000	30 169
	<i>Total de l'article 270</i>	95 000	95 000	30 169
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>	<b>95 000</b>	<b>95 000</b>	<b>30 169</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>5 633 500</b>	<b>5 928 000</b>	<b>3 671 056</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>			
30	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>			
<b>300</b>	<b>Prestations de traduction externe</b>			
3000	Prestations de traduction externe	14 879 312	15 710 169	13 528 653
	<i>Total de l'article 300</i>	14 879 312	15 710 169	13 528 653



#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2550	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. A partir de 2010, les frais couvrant les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration sont transférées sur le poste 2610, et les crédits prévus sur le poste 2510 couvrent en particulier les frais d'organisation de la conférence prévue par le Centre en octobre 2010.
260	
<b>2600</b>	Crédits pour frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration transférés du poste 2500.
2610	Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des réunions du conseil d'administration transférés du poste 2550.
2650	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui lui seront facturées en particulier par les institutions des Communautés, dans le cadre des réunions du conseil d'administration. En 2010, ces crédits sont transférés depuis la ligne 2391.
27	
<b>270</b>	
2700	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	
3000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs free-lance et à des travaux de dactylographie et d'encodage confiés à l'extérieur.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2010 (EURO)	Budget 2009 après BRS 2009/1 (EURO)	Exécution 2008 (EURO)
	TOTAL DU CHAPITRE 30	14 879 312	15 710 169	13 528 653
31	<b>DÉPENSES LIÉES A LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
<b>310</b>	<b><i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i></b>			
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	763 000	19 831	9 557
	<i>Total de l'article 310</i>	763 000	19 831	9 557
	TOTAL DU CHAPITRE 31	763 000	19 831	9 557
	<b>Total du titre 3</b>	<b>15 642 312</b>	<b>15 730 000</b>	<b>13 538 209</b>
<b>10</b>	<b>PROVISIONS</b>			
100	CRÉDITS PROVISIONNELS			
<b>1000</b>	<b><i>Crédits provisionnels</i></b>			
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	3 309 240	18 343 719	p.m.
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
10002	Réserve pour imprévus	5 000	p.m.	p.m.
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	430 000	1 196 465	p.m.
	<i>Total de l'article 1000</i>	3 744 240	19 540 184	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 100	3 744 240	19 540 184	p.m.
	<b>Total du titre 10</b>	<b>3 744 240</b>	<b>19 540 184</b>	<b>p.m.</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 114 952</b>	<b>62 629 684</b>	<b>33 295 518</b>

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2010

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
31	
<b>310</b>	
3100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses de personnel et d'équipement IATE ont été transférées des postes 2100 et 2120.
<b>10</b>	
100	
<b>1000</b>	
10000	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Ce crédit a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers le poste 1 1 3 4 conformément aux dispositions du règlement financier du Centre. Le calcul est basé sur le dernier indice publié par la Commission : 21,8% du montant des salaires de base.
10001	Provision constituée comme crédit provisionnel pour l'acquisition éventuelle d'un bâtiment pour le siège du Centre. Ce crédit a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers le poste 2 0 6 0 conformément aux dispositions du règlement financier du Centre.
10002	Réserve pour imprévus.
10004	Provision constituée pour doter le fonds permanent de préfinancement, prévue par l'article 59 du règlement financier du Centre. Article 59 des modalités d'exécution du règlement financier : le seuil minimum du fonds permanent est égal à 4/12ème des crédits.

Groupes de fonctions et grades		POSTE					
		2009				2 010	
		Pourvus au 31.12.2008		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
		Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0	
AD 15	0	1	0	1	0	1	
AD 14	1	0	1	0	1	0	
AD 13	0	0	0	1	0	2	
AD 12	2	3	7	4	8	5	
AD 11	6	8	9	12	10	12	
AD 10	13	6	12	6	10	7	
AD 9	4	11	3	12	3	11	
AD 8	3	6	1	5	1	6	
AD 7	0	12	8	16	8	21	
AD 6	0	28	3	25	3	20	
AD 5	0	11	1	11	1	8	
<b>TOTAL AD</b>	<b>29</b>	<b>86</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	
AST 11	0	0	0	0	0	0	
AST 10	0	0	0	0	0	0	
AST 9	0	1	0	1	0	1	
AST 8	2	0	4	1	5	1	
AST 7	3	3	4	3	4	4	
AST 6	5	4	3	7	3	6	
AST 5	2	4	5	5	4	7	
AST 4	2	9	3	12	3	14	
AST 3	1	17	0	25	0	20	
AST 2	0	8	0	10	0	12	
AST 1	0	13	0	12	0	3	
<b>TOTAL AST</b>	<b>15</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>76</b>	<b>19</b>	<b>68</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>145</b>	<b>64</b>	<b>169</b>	<b>64</b>	<b>161</b>	
<b>Total personnel</b>	<b>189</b>		<b>233</b>		<b>225</b>		